

AVIS DE MODIFICATION D'UNE CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC DE SNCF GARES & CONNEXIONS

Gare d'Armentières -
59280

La convention d'occupation signée le 05/02/2018 entre SNCF Gares & Connexions et la société AUX PAS PERDUS pour une durée de sept ans en gare d'Armentières pour l'occupation d'un emplacement commercial dédié à l'activité listée ci-après a fait l'objet de l'avenant n° 4 signé en date du 28 mars 2025 :

- A titre principal : Restauration à consommer sur place ou à emporter, dépôt de pain
- A titre accessoire : vente de presse, vente de titre de transport valable sur l'ensemble du réseau métro, bus, tramway de Lille

Cet avenant, dont l'objet est de prolonger le contrat d'occupation de trois mois, peut être consulté, dans le respect des secrets protégés par la loi, auprès de la société Retail & Connexions – 16, avenue d'Ivry – 75013 PARIS.

Cet avenant peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux (2) mois, à compter de la publication du présent avis, auprès du tribunal administratif de Paris.